

# METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE

## CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES

**Département des Bouches-du-Rhône**

**Métropole Aix-Marseille-Provence**

*Convocation du 9 Juillet 2020*

*Nombre de Membres en exercice : 7*

*Quorum : 4*

*Nombre de présents et représentés : 7*

*Affichage du compte rendu intégral  
en date du 15 Juillet 2020*

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**SEANCE DU 13 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le **13** du mois de **Juillet** à 14 Heures 00 le CONSEIL DE TERRITOIRE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gaby CHARROUX**, Président de séance.

**N° 2020-003**

Election des vice-présidents du Conseil de Territoire du Pays de Martigues

**Etaient présents :**

M. Laurent **BELSOLA**, Mme Linda **BOUCHICHA**, M. Gaby **CHARROUX**, M. Gérard **FRAU**, M. Vincent **GOYET**, Mme Nathalie **LEFEBVRE**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales **Monsieur GOYET Vincent** été désigné **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**CONSIDERANT** la détermination préalable du nombre de Vice-Présidents du Conseil de Territoire du Pays de Martigues fixé à 2,

**CONSIDERANT** qu'en vertu des articles L.5211-2, L.2122-4 et L.2122-7 dudit Code, les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil de Territoire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Ce mode de scrutin, individuel, exclut toute obligation de parité.

**PAR CONSÉQUENT**, il est demandé aux candidats intéressés de se manifester afin de procéder successivement à l'élection de chaque Vice-Président.

### **ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT**

Monsieur le Président a reçu la candidature de **Monsieur FRAU Gérard** au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli la candidature précitée la soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Chaque conseiller a déposé son bulletin sous enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 7
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 7
- e. Majorité absolue ..... 4

Ont obtenu :

NOM ET PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Monsieur FRAU Gérard</b>	<b>6</b>	<b>SIX</b>
<b>Monsieur BELSOLA Laurent</b>	<b>1</b>	<b>UN</b>

### **ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Monsieur le Président a reçu les candidatures de **Monsieur BELSOLA Laurent** et de **Monsieur GOYET Vincent** au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Le Président, après avoir recueilli les candidatures précitées les soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Chaque conseiller a déposé son bulletin sous enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 7
- c. Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....7
- e. Majorité absolue .....4

Ont obtenu :

NOM ET PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>Monsieur BELSOLA Laurent</b>	<b>6</b>	<b>SIX</b>
<b>Monsieur GOYET Vincent</b>	<b>1</b>	<b>UN</b>

**Le Conseil de Territoire Du Pays de Martigues,**

**Où le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1** - déclare que **Monsieur FRAU Gérard** ayant obtenu 6 voix, est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**Article 2** – déclare que **Monsieur BELSOLA Laurent** ayant obtenu 6 voix, est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays de Martigues et est immédiatement installé dans ses fonctions.

**Article 3** : le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer la présente délibération.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations,*

**SIGNATURE ELECTRONIQUE  
LE PRESIDENT,  
Gaby CHARROUX**